

# CLUB FRANCAIS DU WHIPPET

Affilié à la Société Centrale Canine  
Agréé par le ministère de l'Agriculture  
Présidente d'honneur : Mme Arlette Moniot

**Président: Pascal PELLEN**

Siège social : 62, rue d'Anjou 35370 Argentré du Plessis

---

Argentré, le 24 novembre 2015

**Monsieur Christian EYMAR DAUPHIN**

Président de la Société Centrale Canine

155, avenue Jean Jaurès

93535 Aubervilliers Cedex

**Objet :** *Opposition à la création d'une catégorie « Sprinter » lors des Championnats de travail lévriers du Monde et d'Europe.*

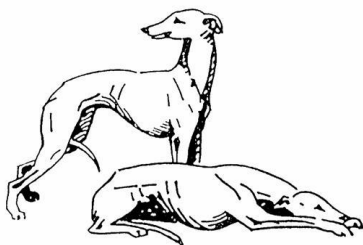
Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur le dernier compte rendu de la commission des courses de lévriers (CDL) de la Fédération Cynologique Internationale qui s'est réunie le 5 juin 2015 à Helsinki (SW).

Ce compte rendu rapporte la création d'une nouvelle catégorie « Sprinter » lors du championnat du Monde et d'Europe de Travail. Des whippets et des Petits Lévrier Italiens hors norme pourront s'inscrire dans cette catégorie.

Le standard du Whippet (FCI-St. N° 162 / 14. 05. 2007) recommande les tailles suivantes 47 à 51 cm chez le mâle et 44 à 47 cm chez la femelle avec une tolérance de 2 cms. En d'autre terme, les mâles ne peuvent dépasser les 53 cms et les femelles 49 cms. Or dans ce compte rendu, les tailles admises dans la catégorie « Sprinter » accusent une tolérance de 5 cms pour les deux sexes soit 56 pour les mâles et 52 cms pour les femelles.

Le titre officiel délivré à ses whippets hors standard serait « Meilleur Sprinter Européen ou Mondial ». J'ai bien noté que ce titre ne serait pas inscrit sur le pedigree.



# CLUB FRANCAIS DU WHIPPET

*Affilié à la Société Centrale Canine  
Agréé par le ministère de l'Agriculture  
Présidente d'honneur : Mme Arlette Moniot*

**Président: Pascal PELLEN**

*Siège social : 62, rue d'Anjou 35370 Argentré du Plessis*

---

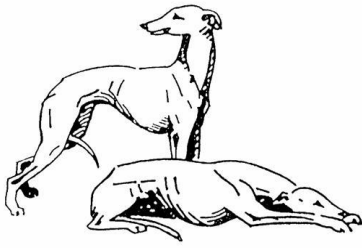
On ne peut que s'interroger sur la pertinence de faire de la publicité pour des chiens hors standard lors d'une compétition officielle patronnée par la FCI.

Le Club Français du whippet milite pour un lévrier beau et bon. A cette fin, il est le plus exigeant de tous les clubs de lévriers de la FCI. En effet, un Très Bon est requis en compétition sportive pour l'homologation du titre de champion de France de conformité au Standard et un Très Bon en exposition est nécessaire pour l'homologation du titre de champion de France de Travail (ENC, PVL). En ceci, nous sommes en parfait accord avec les exigences de la Fédération Cynologique Internationale puisque le vainqueur d'une course internationale doit avoir, au préalable, obtenu un Très Bon en exposition internationale pour homologuer le titre (CACIT ou CACIL). Dans sa grande sagesse, la CDL confirme bien qu'un lévrier doit avoir, en priorité, toutes les caractéristiques de sa race avant de pouvoir homologuer un titre de course internationale.

La question qui se pose est la suivante : pourquoi les exigences de la CDL ne sont pas identiques pour les courses internationales et pour le championnat du Monde ou d'Europe ?

La taille est une grandeur multigénique donc autoriser une catégorie de compétition de lévriers hors norme est aussi délétère pour nos races que d'accepter des chiens monorchides, prognathes et autres yeux vairons dans les expositions canines et les compétitions sportives.

En outre, tous les éleveurs, tous les utilisateurs connaissent très bien la grave problématique des croisements entre greyhounds et les whippets. Ces « whipgreys » ou « greywhips » qui pulvérisent les chronomètres depuis quelques années. Le compte rendu de la CDL en fait d'ailleurs état. Le test racial est impossible, pour le moment, à mettre en œuvre, pour écarter, ces lévriers croisés, des compétitions sportives étant donné l'origine commune de ces deux coursiers. A l'heure d'aujourd'hui, la seule parade que possèdent les commissions de course et les clubs de race concernés est de contenir la taille. Donc autoriser des whippets hors normes à concourir, ne fût qu'à titre amical, c'est plébisciter ces producteurs peu scrupuleux dont le chronomètre est le seul objectif quel que soit la conformation du lévrier !



# CLUB FRANCAIS DU WHIPPET

*Affilié à la Société Centrale Canine  
Agréé par le ministère de l'Agriculture  
Présidente d'honneur : Mme Arlette Moniot*

**Président: Pascal PELLEN**

*Siège social : 62, rue d'Anjou 35370 Argentré du Plessis*

---

Pour l'avenir de notre race, pour le travail sérieux des éleveurs qui œuvrent pour un whippet dans le standard et apte au travail, pour les utilisateurs passionnés et honnêtes, le Club Français du Whippet demande donc à la Société Centrale Canine de s'opposer à l'approbation de ce compte rendu de la CDL, de s'opposer à la création de cette catégorie « Sprinter ».

Les doléances du CFW sont simples : extension du règlement FCI régissant les courses internationales au championnat du Monde et d'Europe avec une modification de la tolérance des tailles à 49cms pour les femelles et 53 cms pour les mâles.

En espérant que notre demande recevra un écho favorable de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations cynophiles.

*Copies :*

- M Yves DE CLERCQ – Directeur Exécutif FCI
  
- Commission lévriers de la SCC : M Jean Louis BRASSAT LAPEYRIERE Président  
Mme Patricia MONIOT secrétaire  
M Christian MARTIN Délégué auprès de la CDL
  
- M Alain BRIGEL, Président du CFPLI.